

Concours : CAPES INTERNE

Section : Anglais

Session : 2015

Rapport de jury présenté par Mme Valérie Lacor,
Inspectrice Générale de l'Education Nationale,
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury



Table des matières

Introduction	3
Liste des membres du jury du CAPES INTERNE d'anglais 2015	5
Admissibilité : Evaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle	6
2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère	14
3. Admission : Epreuve de compréhension	19
4. Admission : Maîtrise de la langue orale	22



Introduction

Au nom du jury, nous tenons tout d'abord à féliciter les 266 lauréats du concours, répartis en nombre égal entre enseignement privé et enseignement public.

Les épreuves de la session 2015 étaient identiques à celles de la session précédente. Le jury a noté une amélioration sensible de la qualité des prestations des candidats, pour les épreuves d'admissibilité comme d'admission, ce qui incite à penser que les observations figurant dans les rapports de jury des sessions précédentes ont été lues et comprises par une majorité des candidats qui ont soumis un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) digne d'une épreuve écrite de concours et se sont préparés avec rigueur aux épreuves orales.

Le jury a particulièrement apprécié de pouvoir lire et écouter des candidats qui se sont attachés à formaliser leur propos et à exposer le fruit d'une réflexion pédagogique individuelle, sans chercher à plaquer des modèles, parfois dogmatiques, glanés au hasard de leur parcours de formation. Cette appropriation personnelle est résolument déterminante dans la réussite de la partie pédagogique des épreuves, tout comme l'est la maîtrise de la langue française.

Le jury a également souligné une amélioration globale des compétences orales en langue anglaise. Les lauréats ont su convaincre par leur bonne connaissance du monde anglophone, par leur assurance linguistique et par leur capacité à projeter le jury dans des situations d'apprentissage riches et stimulantes.

Le jury conseille aux candidats susceptibles de perdre leurs moyens (linguistiques) face au stress (légitime) induit par des épreuves de concours de renforcer l'entraînement individuel qui doit être régulier et intensif. Le jury a pu observer un écart important entre des candidats bien entraînés, aux compétences avérées et des candidats peu préparés, parfois très éloignés des attentes du jury.

Le jury a veillé à évaluer les candidats avec équité et bienveillance, tout en s'inscrivant dans une exigence de réussite au service des élèves ainsi que dans le respect du partage des valeurs de l'école républicaine, attendus des futurs candidats.

Nous tenons à remercier les membres du jury pour leur professionnalisme et leur indéfectible investissement et à encourager les futurs candidats qui trouveront, nous l'espérons, dans ce rapport comme dans les rapports précédents, des conseils utiles pour leur préparation.

La Présidente du jury et les membres du bureau du concours.

Chiffres-clés du concours 2015 :

Nombre de candidats : 1121 (privé et public)

Nombre de candidats admissibles : 304 (privé) + 304 (public)

Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission : 263 (privé) + 273 (public)

Moyenne du dernier admissible : 07/20 (privé et public)



Moyenne des candidats admis (admission) : 10,53/20 (privé) – 10,69/20 (public)

Moyenne des candidats admis (admissibilité + admission) : 09,98/20 (privé) – 10,09/20 (public)

Nombre de postes : 133 (privé) + 133 (public)

Nombre de candidats admis sur liste principale : 133 (privé) + 133 (public)



Liste des membres du jury du CAPES INTERNE d'anglais 2015

LACOR Valérie Inspection générale de l'Education nationale

Présidente

LECLERCQ Pascale Académie de MONTPELLIER

Vice-présidente

MALAVAUX Odile Académie de BESANCON

Vice-présidente

ROBINEAU Philippe Académie de CRETEIL

Secrétaire général

RANGER Isabelle Académie d'AIX-MARSEILLE

Secrétaire générale

ABOLIVIER Jean-Michel Académie de NICE

AHMADI Aude Académie de MONTPELLIER
ANDRE Lionel Académie d'AIX-MARSEILLE

ANDREANI Michèle Académie de CORSE
BEN KHELIL Taoufik Académie de CRETEIL
BENOIT Wendy Académie d'AMIENS

BORREWATER Arthur Académie de VERSAILLES
BOUHMID Alison Académie de MONTPELLIER

BRAS Florian Académie de REIMS

CARBONELL Jordi Académie de MONTPELLIER
CHABAS Simone Académie d'ORLEANS-TOUR
CHATT Rachida Académie de MONTPELLIER

CHAUDERLIER Perrine Académie de REIMS

CICHON Sue Académie de STRASBOURG
DAVIES Helen Académie de GRENOBLE
DAVIES Mark Académie de PARIS
DUPERRIER Katy Académie de GRENOBLE

FIGUEIREDO Alison Académie de ROUEN
FONTAN Emmanuelle Académie de CAEN

FRASER Rachel Académie d'AIX-MARSEILLE
GALAND-JONES Susan 29^{ème} Rectorat (NANTES)
GASPERINI Stéphanie Académie d'AIX MARSEILLE

HUBERT Nathalie Académie d'AMIENS



KEETON Deborah Académie de NANCY-METZ
LAMY Stéphane Académie de BORDEAUX
LEAH Richard Académie d'AIX-MARSEILLE

LEMAITRE Frédéric Académie d'AMIENS

MARC Laurent Académie de BESANCON

MARNE Alban Académie de REIMS

MARTIN Rodolphe Académie de TOULOUSE
MARTIN-PAYEN Tanguy Académie d'AMIENS
MAYER Anne Académie de LILLE

MAZET Carleen Académie de LYON

MERCER Denise Académie de MONTPELLIER
MEROU Jean Paul Académie de MONTPELLIER
MINETTO Christine Académie de STRASBOURG
MOORE Patrick Académie de TOULOUSE

MULLER Catherine Académie de LYON

MURPHY Alan 29ème Rectorat (LUXEMBOURG)

OGIER Guillaume Académie de LYON
PAILLARD Françoise Académie de ROUEN

PETER Cédric Académie de STRASBOURG

POTIER Gloria Académie de LYON
RIOLON Raphaël Académie de POITIERS

RIVEAUX Béatrice Académie d'AIX MARSEILLE

SAADLI Malika Académie de LYON
SAUVAGE Ludovic Académie de LILLE
SCOTT Christine Académie de LYON
VALLUY Florian Académie de LYON
VERCAIGNE Isabelle Académie d'AMIENS

WIMMER-THEPAUT Catherine Académie de STRASBOURG WOODS Josiane Académie de STRASBOURG





1. Admissibilité : Evaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Le présent rapport reprend, tout en les précisant et les complétant, de nombreux points abordés dans les rapports des sessions antérieures. Il est donc conseillé aux candidats de s'y référer par une lecture des plus attentives.

Le jury a d'ailleurs pu constater une amélioration substantielle de la qualité des dossiers présentés cette année. Si les préconisations émises dans les précédents rapports semblent avoir été davantage suivies pour cette session 2015, il paraît néanmoins encore nécessaire de rappeler brièvement certains points essentiels à la constitution du dossier RAEP, dont le descriptif reste consultable sur le site du ministère (épreuves du CAPES interne et du CAER-CAPES, section langues étrangères) http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-internes.html

RAPPEL DES MODALITES DE L'EPREUVE

Dans la première partie du dossier (deux pages maximum), le/la candidat(e) est invité(e) à « [décrire] les responsabilités qui lui ont été confiées au cours de son parcours professionnel ».

La seconde partie (six pages maximum) fait état d'une situation d'apprentissage (niveau secondaire, collège ou lycée) dans le cadre de la classe « à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Il s'agit bien de présenter une séquence (et non une seule heure de cours) ayant pour objectif l'enseignement de la langue **anglaise** - le jury a pu constater cette année la présence de dossiers avec des projets s'appuyant sur des supports dans une autre langue vivante que celle évaluée dans le cadre du concours. Les dossiers doivent déboucher sur une réflexion didactique ou pédagogique dans le cadre de l'enseignement de la langue **anglaise**. En outre, il ne s'agit pas simplement de présenter et de décrire une séquence mais d'analyser la démarche adoptée, les choix pédagogiques (en termes de supports, d'objectifs, de stratégies...), les enjeux didactiques, et d'en dresser un bilan réflexif.

Trop de dossiers, cette année encore, faute d'une relecture attentive sans doute, ont été rédigés dans un français très maladroit, voire fautif, inacceptable de la part de futurs enseignants. Il convient donc de porter une attention toute particulière à la clarté, à la correction mais également au registre de langue. S'exprimer dans une langue correcte, claire, simple, fluide, précise et sans affectation reste à bien des égards la solution la plus heureuse. A cet effet, les candidats s'abstiendront de toute envolée



lyrique, sur le plaisir d'enseigner par exemple, et veilleront à éviter l'usage du « franglais » dans leurs présentations. Ils proscriront également toute familiarité et propos qui ne seraient pas déontologiques. Les candidats postulent à un emploi de professeur : ils doivent donc agir en tant que fonctionnaire de l'État éthique et responsable. Enfin, s'il est essentiel, pour un enseignant, de maîtriser les concepts et la terminologie régissant l'enseignement des langues, il convient également d'éviter tout jargon excessif, surtout lorsque celui-ci est insuffisamment maîtrisé.

On rappellera que le dossier doit être imprimé et relié avec soin et ne pas excéder 8 pages (2 pour la première partie et 6 pour la deuxième). Il doit également respecter les normes typographiques mentionnées dans le descriptif de l'épreuve (Arial 11, interligne simple, format A4). Il est aussi recommandé de faire un usage modéré des couleurs ainsi que des caractères gras. Le candidat n'oubliera pas non plus de paginer le dossier, d'en justifier le texte et de structurer et aérer le propos en dégageant des paragraphes logiques, clairement identifiés et identifiables, afin d'éviter les présentations lourdes et monolithiques. Une relecture attentive permettra d'éviter les erreurs de frappe. Il est enfin indispensable de citer, par honnêteté intellectuelle, la source des divers ouvrages cités ou mentionnés tout en prenant conscience qu'un excès de citations rend parfois le propos confus tout en occultant la réflexion personnelle du candidat.

PREMIERE PARTIE DU DOSSIER

Il s'agit, dans cette première partie, de dégager les compétences que le candidat a su développer au cours de son expérience de l'enseignement. Il veillera donc à proscrire les détails superflus, les généralités ainsi que les considérations d'ordre personnel (vie privée notamment) pour se concentrer uniquement sur les points saillants de son parcours professionnel venant éclairer la démarche pédagogique présentée, permettant ainsi une mise en perspective du métier d'enseignant.

DEUXIEME PARTIE DU DOSSIER

1. MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE

Il ne s'agit pas ici de présenter une séquence fictive mais bien une situation d'apprentissage réelle mise en œuvre effectivement par le candidat dans le cadre d'une classe relevant de l'enseignement secondaire (collège, lycée). Il est rappelé que le dossier fait l'objet d'un échange lors des épreuves d'admission.

Pour les enseignants exerçant dans le premier degré ou l'enseignement supérieur, il convient de bien montrer en quoi les contenus et démarches présentés sont transférables à l'enseignement



secondaire. Un simple descriptif de séquence ne saurait suffire. Comme dans le précédent rapport, il est recommandé à ces candidats de prendre contact avec des enseignants du second degré, sous couvert du chef d'établissement, afin de pouvoir observer, en classe, la démarche du professeur et la mise en activité des élèves, sur une ou plusieurs séances.

Le jury invite les candidats à ne pas se limiter à des thématiques fréquemment rencontrées (junk food, civil rights, addictions, job interviews, etc. Il n'est pas exclu d'exploiter des supports extraits d'un manuel scolaire ; dans ce cas, le candidat doit le mentionner clairement et montrer comment il a adapté ces supports à sa propre démarche et se les est appropriés. Une restitution pure et simple du manuel ou du livre du professeur n'est pas recevable.

Le jury n'est pas dogmatique et reste ouvert à tout type d'approche et de formalisation à la condition que cela soit pertinent et cohérent par rapport aux tâches, objectifs et activités annoncés. Il semble toutefois souhaitable de faire apparaître d'emblée, de façon synoptique, dès le début de la présentation, les divers objectifs de la séquence (culturels, linguistiques, méthodologiques...), le niveau ciblé, la tâche finale envisagée ainsi que le nombre de séances projeté. La présentation de la démarche y gagnera en clarté. Il convient d'éviter les séquences trop longues. On veillera à ne pas occulter l'objectif phonologique, fréquemment absent des projets présentés. Il ne semble pas non plus souhaitable de résumer la séquence à une série de tableaux synthétiques purement descriptifs qui ne peuvent traduire l'articulation des diverses tâches et activités proposées, et ne sont donc guère à même de rendre compte de la cohérence de la démarche retenue. Le candidat se concentrera sur les éléments les plus pertinents permettant au jury de percevoir la cohérence du projet présenté.

Il n'est pas utile de citer longuement les instructions officielles, bien connues des membres du jury, qu'il conviendra d'utiliser à bon escient de manière à soutenir le propos sans l'obscurcir et sans masquer la réflexion personnelle.

De même, de trop nombreux projets tendent à se focaliser uniquement sur le professeur et ses interventions et insuffisamment sur les élèves; il est nécessaire de marquer clairement les interactions professeur/élèves, mais aussi élèves/élèves au sein des démarches proposées pour éviter l'impression que l'enseignement prodigué ne s'opère que de façon systématiquement frontale, face à une classe vide ou virtuelle.

Il serait également souhaitable que le jury puisse apprécier la qualité linguistique de l'enseignement, par le biais de consignes, d'exemples de productions écrites / orales ou de différents types de traces



en anglais qui sont autant d'indicateurs de l'activité de classe mais également de la maîtrise effective de la langue par le professeur.

Les candidats veilleront enfin à mentionner les différents travaux liés à l'évaluation des élèves en explicitant, bien entendu, les divers types d'évaluations menées mais également en fournissant les modalités de ces évaluations ; ils veilleront également à expliciter les apports méthodologiques relatifs aux activités et tâches proposées, en distinguant ce qui relève d'une part des compétences et des savoir-faire et d'autre part, des connaissances et des savoirs ; trop de projets, en effet, se concentrent uniquement sur les connaissances et insuffisamment sur les compétences, sur le « comment », donnant ainsi l'impression que les élèves finissent par savoir tout faire, comme par magie,

Il est rappelé que le « travail en petits groupes», la « pédagogie différenciée » ou les « groupes de compétences », présentés dans certains dossiers comme des passages obligés, n'ont de sens que s'ils répondent à un véritable besoin au sein de la séquence. De même, le numérique n'est pas une fin en soi. Il s'inscrit dans la stratégie pédagogique du projet présenté, et doit donc être utilisé à bon escient.

2. PRISE DE RECUL

Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à prendre du recul sur ses pratiques pédagogiques sans excès d'auto-flagellation ou d'autocongratulation. Cette phase doit permettre de prendre conscience et de rendre compte des acquis, ou des insuffisances et de suggérer un approfondissement ou une remédiation par le biais de pistes concrètes, tout en suscitant une interrogation réflexive vis-à-vis des pratiques pédagogiques mises en œuvre.

Enfin, des séances au sein desquelles tous les élèves parviennent comme par enchantement à accomplir toutes les tâches et activités proposées par le professeur avec succès apparaissent dans un nombre non négligeable de dossiers, bien qu'elles soient parfois éloignées de la réalité quotidienne de l'enseignement. Les erreurs et échecs font partie eux-aussi du processus d'apprentissage et peuvent générer une analyse pédagogique pertinente.

3. LES ANNEXES



Il est possible de joindre un certain nombre d'annexes (8 pages maximum); il pourra s'agir de tout document utilisé ou produit en classe (outils pédagogiques, productions d'élèves, etc.) à l'exception des supports de type numérique. Certains dossiers n'en proposent aucune et les candidats comprendront qu'il est alors difficile pour le jury de visualiser concrètement les tâches et activités décrites au sein de la démarche qui précède. D'autres, au contraire, proposent de façon quasi-exhaustive l'ensemble des documents travaillés au sein de la séquence, voire provenant de séquences d'autres niveaux. On comprendra alors qu'une telle absence de discrimination dans le choix des documents révèle la difficulté du candidat à prendre une certaine hauteur par rapport à la construction de sa démarche. Les candidats se garderont enfin de photocopier la totalité des pages de l'unité d'un manuel, surtout lorsque celles-ci ne trouvent qu'un écho limité au sein de la séquence présentée. Ils veilleront à privilégier les extraits qui ont un lien direct avec les activités explicitées dans la seconde partie du dossier. Ils s'assureront également de la bonne organisation et présentation des annexes.

Il est rappelé que les candidats ne doivent en aucun cas se prévaloir de l'opinion d'un quelconque représentant de l'institution (inspecteur, proviseur, principal, directeur, etc.), a fortiori nominativement, en joignant un rapport d'inspection, de visite ou une lettre de recommandation. Il en va de même de l'ajout d'articles publiés, d'extraits de thèses, de maîtrises ou de travaux réalisés par le candidat ; ces documents, comme l'ensemble des annexes, n'ont d'intérêt que s'ils illustrent et éclairent le propos développé au sein de la séquence qui précède. Le jury a pu apprécier cette année la présence d'annexes particulièrement pertinentes telles que des photographies de cartes heuristiques figurant au tableau à l'issue de l'activité menée et venant illustrer la démarche décrite dans la séquence, des productions d'élèves, témoignant de l'évolution des acquis en termes de savoirs et de savoir-faire tout au long d'une séquence.

BILAN

Les dossiers qui ont retenu l'attention du jury cette année encore sont ceux qui ont su privilégier une approche authentiquement personnelle mettant les élèves en activité au sein d'un projet pertinent et cohérent autour de supports et d'activités langagières variées, et débouchant sur une prise de recul lucide et honnête de la part du candidat. Le jury a d'ailleurs pu apprécier de nombreux dossiers répondant à ces exigences et invite les futurs candidats à suivre scrupuleusement les préconisations de ce rapport lors des prochaines sessions.



Rapporteurs: Laurent MARC et Carleen MAZET, avec les contributions des membres du jury.



2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré :

B. — Epreuve d'admission

Epreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

PRÉAMBULE

La partie relative à l'exploitation pédagogique de documents en langue étrangère fait état des constats, des remarques et des conseils que les membres du jury de la session 2015 ont souhaité porter à la connaissance des candidats. Le jury recommande de prendre en compte les conseils qui ont été prodigués dans les rapports des sessions précédentes et qui restent une aide précieuse pour la préparation au concours. Les points abordés dans le texte qui suit présentent les éléments les plus saillants de la session 2015 et ne sont en rien exclusifs de ceux traités dans les rapports des années précédentes.

Il convient de souligner que cette épreuve d'admission, comme cela est rappelé dans l'intitulé de l'épreuve, relève de la sphère professionnelle. On attend notamment des candidats qu'ils mènent une réflexion rigoureuse sur des documents sélectionnés pour leur potentiel didactique et pédagogique,



qu'ils fassent preuve d'un esprit d'ouverture et d'une agilité intellectuelle qui leur permettent de prendre du recul par rapport aux propositions d'exploitation qu'ils ont faites au cours de l'exposé et qu'ils s'expriment dans une langue qui respecte le cadre professionnel dans lequel elle se fait entendre en adoptant un registre en adéquation avec celui-ci.

Cette année encore, les membres du jury ont eu le plaisir d'assister à des présentations au cours desquelles certains candidats ont su proposer des exposés qui leur ont permis de faire valoir leurs qualités de réflexion, sur des enjeux liés non seulement à la discipline mais aussi au développement de la formation générale de l'élève. Ils ont également pu apprécier les entretiens qu'ils ont menés avec ces candidats qui ont su s'engager dans une réflexion prenant appui sur les questions posées, leur permettant de préciser certains points, de considérer à nouveau une démarche, d'envisager d'autres perspectives auxquelles ils n'auraient pas nécessairement pensé...

On regrette en revanche que trop de candidats cette année encore n'aient pas suffisamment identifié les enjeux de cette partie de l'épreuve et su définir le cadre à donner à ses deux volets (exposé et entretien).

Le jury souhaite que les observations faites dans cette partie du rapport aident les candidats à prolonger leur réflexion pédagogique, qu'ils soient lauréats de la session 2015 ou qu'ils soient candidats lors d'une future nouvelle session.

1. L'EXPOSÉ

1.1. DE LA SALLE DE PRÉPARATION À L'EXPOSÉ

Le travail en salle de préparation porte sur un document en anglais. Le candidat dispose de deux heures de préparation durant lesquelles il doit réaliser un certain nombre d'opérations afin d'être prêt à présenter son travail et le fruit de sa réflexion devant la commission d'interrogateurs.

Il convient en amont de définir précisément quelques termes, de s'assurer qu'ils recouvrent bien l'acception envisagée et qu'ils permettent au candidat de s'exprimer de la manière la plus précise tout au long des étapes de l'exposé. Une lecture de définitions du dictionnaire peut s'avérer féconde.

Repères:

Quelques définitions extraites du TLFI, Le Trésor de la Langue Française Informatisé (http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no)

Analyse : Décomposition d'une chose en ses éléments, d'un tout en ses parties. Examen permettant d'isoler ou de discerner les différentes parties d'un tout.

Acquis : Connaissances, savoir-faire résultant de l'étude du travail, de l'expérience.

Choix: Ensemble des choses, des solutions que l'on peut choisir.

Cohérence : Harmonie, rapport logique, absence de contradiction dans l'enchaînement des parties de ce tout.



Démarche : Manière d'avancer dans un raisonnement.

Expérience: Fait d'acquérir, volontairement ou non, ou de développer la connaissance des êtres et des choses par leur pratique et par une confrontation plus ou moins longue de soi avec le monde.

Exposé: Discours oral ou écrit, où sont présentés selon un ordre déterminé par les règles d'une discipline ou la situation d'énonciation, des données de fait, le contenu d'une discipline, d'une doctrine ou d'une œuvre, les termes d'un problème dans le but d'informer ou de fournir la matière d'une discussion.

Outil : Moyen ; ce qui permet d'obtenir un résultat, d'agir sur quelque chose.

Pertinence : Qualité de ce qui fait preuve de bon sens, d'à-propos, de justesse.

Problématique : 1. Art, science de poser les problèmes 2. Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé.

Problème: Question à résoudre par des méthodes rationnelles ou scientifiques.

Projet : Ce qu'on a l'intention de faire et estimation des moyens nécessaires à la réalisation.

Réflexion : Faculté qu'a la pensée de faire retour sur elle-même pour examiner une idée, une question, un problème ; capacité de réfléchir.

Synthèse: 1. Opération, méthode par laquelle on procède du simple au complexe, des éléments au tout, de la cause aux effets 2. Opération consistant à rassembler des éléments de connaissance sur un sujet, une discipline et à donner une vue générale, une idée d'ensemble de ce sujet.

Stratégie : Manière d'organiser, de structurer un travail, de coordonner une série d'actions, un ensemble de conduites en fonction d'un résultat.

Thématique : Qui se rapporte à un thème, à un sujet précis ; relatif à un thème, à des thèmes.

Thème : Idée, sujet développé dans un discours, un écrit, un ouvrage.

Traitement : Action de résoudre une question par des opérations de l'esprit de façon méthodique.

Transférable : Dans le domaine de l'intellect. Qui peut passer d'un champ à un autre.

La (re)lecture des programmes et instructions officielles permet également de préciser certaines expressions selon l'emploi spécifique qui en est fait dans la discipline (activité langagière, tâches, perspective actionnelle, domaine, notion, thématique, etc.). Il est nécessaire que les candidats en comprennent le sens en lien avec mise en réflexion des élèves ou leur mise en activité avant de les intégrer aux différentes étapes de la séquence proposée.

1.2. DE LA MISE EN REFLEXION À LA MISE EN ACTIVITE

Le document remis aux candidats est traversé par des tensions qui doivent permettre de dégager une ou plusieurs problématiques qui alimenteront la réflexion dans laquelle la classe sera engagée sur



l'ensemble de la séquence proposée, de discerner quelques thématiques susceptibles d'être traitées pendant les séances et d'identifier les points qui pourront faire l'objet d'une attention particulière au cours des activités proposées.

Les problématiques dégagées à partir du document s'inscrivent dans les perspectives tracées par les contenus culturels des programmes de la discipline, au collège comme au lycée. Les réalités complexes rencontrées dans les pays anglophones dont les élèves étudient la langue servent de support à une réflexion qui opère par comparaisons et par contrastes, par rapprochements et par écarts. Sur cette base, il s'agit pour le candidat, au cours de son exposé, de mettre en évidence non seulement la manière dont il a perçu les tensions qui traversent le document, mais aussi les éléments susceptibles d'être des points d'arrêt sur lesquels viendrait se heurter la réflexion des élèves ou au contraire des points d'ancrage permettant de faciliter l'accès au sens du document, pour aboutir à une mise en activité cohérente. Somme toute, il convient de procéder à un travail réel sur le document luimême et de ne pas le considérer uniquement comme un révélateur des souhaits qu'on pourrait avoir de faire travailler tel ou tel thème ou telle ou telle structure. Le candidat a tout intérêt à ne pas négliger cet aspect dans sa préparation de l'exposé.

Il s'agit également pour le candidat d'envisager la séquence d'enseignement qu'il va proposer dans sa globalité. Comme on l'a évoqué précédemment, le document proposé doit subir un traitement, afin qu'on en perçoive les spécificités, les enjeux et les nuances. Les compétences de compréhension mobilisées par le candidat pendant la seconde partie de l'épreuve doivent également l'être au moment de la préparation du document à traiter, notamment en ce qui concerne l'analyse du point de vue adopté. Ainsi, dans l'hypothèse où le document à traiter se révèlerait être un texte écrit, on ne saurait se contenter du repérage du paratexte pour en identifier le point de vue. Une mise en contexte, une mise en réseau des éléments relevés pendant l'analyse s'avèrent indispensables pour, ensuite, faire une synthèse permettant de dégager les lignes de force qui apparaitront dans la présentation.

Cette étape, indispensable avant d'envisager de prévoir toute tâche ou toute activité, doit absolument s'accompagner d'une réflexion sur la manière dont il est possible de faire accéder les élèves au sens du document. Les tâches et activités (de compréhension, d'expression, etc.) pourront se déployer sur l'ensemble de la séquence puisqu'elles auront trouvé leur raison d'être et leur ancrage dans un projet clairement défini.

1.3. QUELQUES EXEMPLES

La démarche retenue doit nécessairement être mise au service du développement des apprentissages des élèves. Une activité ne peut réellement être envisagée que dans la mesure où elle est effectivement réalisable par les élèves. Il convient de se demander si l'activité a un sens et si elle ne présente pas de défaut de logique majeur, si les moyens langagiers nécessaires à sa réalisation sont à la portée des élèves, si les consignes sont suffisamment claires pour pouvoir être comprises par tous, etc.

Exemples d'activités ou d'exercices irrecevables proposés au jury :

- faire résumer par les élèves ce que représente pour eux la Première Guerre Mondiale en une phrase ;



- organiser un débat contradictoire (pour ou contre) à propos de la défense de l'environnement sur la base d'un document traitant du commerce équitable ;
- traiter un document historique comme s'il s'agissait d'un extrait de roman et demander d'imaginer la suite hors de son contexte historique ;
- poser des questions *When? Where*? sur des documents qui ne donnent aucun indice relatif au temps, à l'espace ;
- exposer sur un panneau, au CDI, le script de présentations faites à l'oral par des élèves ;
- faire imaginer ce que pourrait être le contenu d'un document par le biais de trois photographies représentant respectivement The Beatles traversant Abbey Road, un tableau de la série *Marilyn Monroe* peint par Andy Warhol et un stade de football.

Quelques exemples d'activités ou d'exercices recevables :

- se fonder sur des éléments visuels et sonores précis relevés par les élèves dans un document vidéo à propos de la commémoration de la Première Guerre Mondiale pour engager des échanges, sous la conduite du professeur, et faire produire un compte rendu à l'oral aboutissant à la rédaction d'une trace écrite :
- relever les arguments utilisés par des publicitaires pour promouvoir le commerce équitable, faire noter les termes qu'ils utilisent pour qualifier les produits et engager des échanges permettant d'éclairer la teneur de certains propos dans une publicité ;
- prendre en compte le caractère historique d'une lettre rédigée par un officier britannique après la trêve de Noël 1914 et en faire percevoir les valeurs universelles ;
- identifier les éléments symboliques présents dans une vidéo à propos de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale (coquelicots, banc gravé, etc.) et les faire mettre en relation avec le message général du document ;
- faire enregistrer des prestations d'élèves à l'oral autour d'un sujet travaillé en cours et les proposer à l'écoute au CDI ;
- s'appuyer sur un extrait de brochure de la ville de Liverpool pour faire découvrir The Beatles, Tate Liverpool et les clubs sportifs locaux.

2. L'ENTRETIEN

2.1. UNE EPREUVE PROFESSIONNELLE EN DEUX PARTIES

L'épreuve d'admission est composée de deux parties : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère et compréhension et expression en langue étrangère.

L'entretien de la première partie est principalement ancré dans l'exposé de trente minutes réalisé par le candidat. Le deuxième entretien porte sur la compréhension d'un document inconnu et la restitution



qui en est faite, ainsi que sur le dossier RAEP qu'a rédigé le candidat pour l'épreuve d'admissibilité. Même si l'entretien s'inscrit dans un cadre professionnel dans les deux cas, il ne porte pas sur les mêmes points, ne se tient pas dans la même langue et n'est donc pas orienté vers les mêmes attentes. Le premier entretien porte principalement sur un objet (l'exposé du candidat), le deuxième sur plusieurs objets (compréhension et expression à partir du document communiqué au candidat, expression prenant appui sur le dossier RAEP).

Tout comme celle que peut prendre l'exposé, la forme que revêt l'entretien est variée. Toutefois, parmi ces variables, certaines constantes peuvent être décelées. Le jury souhaite interroger le candidat sur les points développés durant l'exposé, sur ceux qui ne l'ont été que partiellement, sur ceux qui ne l'ont pas été mais mériteraient de l'être. Dans tous les cas, il attend du candidat qu'il réfléchisse à nouveau aux propositions qu'il a faites et qu'il parvienne à tracer des perspectivas en continuité ou en rupture avec ce qui a été proposé, dans le cadre d'un échange qui peut être contradictoire.

Les documents proposés aux candidats sont ancrés dans les contenus culturels des programmes et ne sauraient se réduire à une seule et unique exploitation. Le jury est parfois amené à pointer certains défauts de logique dans l'exploitation proposée, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'ensemble de l'édifice pédagogique bâti par le candidat au cours de l'exposé s'effondre, mais qu'il est possible de l'améliorer, de le consolider, de l'étayer, ce qui peut passer par des changements plus ou moins importants de perspective, par la mobilisation de connaissances culturelles, par l'apport de précisions concernant les pratiques d'enseignement. En tout état de cause, il convient de faire preuve d'agilité intellectuelle et d'être conscient que d'autres possibilités que celles qu'on a proposées sont posibles, voire de les anticiper. Cela sera d'autant plus aisé qu'on aura pris soin d'avoir mis à jour ses connaissances, scientifiques, didactiques, institutionnelles (évolutions programmes d'enseignement, etc.).

À ce point de l'épreuve, les notes prises au cours de la préparation peuvent être l'un des points d'appui pour qui souhaite revenir sur ce qui a été initialement envisagé ou sur la manière dont on a présenté les choses. Cependant, elles ne doivent pas être, au cours de l'échange avec le jury, autre chose que l'un des différents éléments servant de base à la réflexion. Il s'agit de croiser ce qu'on a initialement proposé avec les nouvelles perspectives qui apparaissent lorsque les membres du jury posent des questions, qui, elles aussi, sont des points d'appui, tout comme doivent l'être les références (précises) aux programmes de la discipline, au CECRL auquel ils sont adossés... Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse de se dédire, c'est simplement le temps où apparaissent les champs qu'on n'aurait pas envisagés, les domaines à explorer à nouveau, les lignes à préciser. À ce titre, le jury rappelle qu'il est parfois préférable de prendre un instant de réflexion pour réfléchir à la question qui vient d'être posée pour organiser ses idées ou son discours sans nécessairement interrompre la communication avec les membres du jury. Il est également parfois préférable, dans certains cas, de reconnaître qu'on ne voit pas encore quelle piste emprunter avant de proposer une réponse de manière à éviter de faire des propositions dans la précipitation qui pourraient faire dériver ses propos vers le hors sujet. Cette capacité d'écoute et de prise de parole raisonnée fait partie intégrante des compétences attendues chez un professeur.

2.2. UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL



L'épreuve présentée relève de la sphère professionnelle et suppose un mode de communication adéquat. Le jury tient à souligner que les meilleures prestations auxquelles il a assisté sont celles durant lesquelles le candidat a procédé à un travail rigoureux et a su faire preuve de qualités de communication.

Comme le souligne le descriptif des épreuves publié sur le site du Ministère de l'Education Nationale¹, « [c]ette partie de l'épreuve comporte **un exposé suivi d'un entretien**. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère. » Il serait peu prudent d'envisager de se fonder uniquement sur des habitudes de classe pour cette épreuve. En effet, il s'agit bien de faire valoir son expérience auprès d'élèves pour expliquer comment il est possible de leur faire acquérir des connaissances, de les aider à développer des compétences et de leur donner une culture commune. La consultation régulière des sites consacrés à la discipline mis en ligne par le Ministère de l'Education Nationale ou par les académies devrait se révéler d'une grande aide pour les candidats.

Dans la mesure où l'entretien s'appuie sur l'exposé qu'a fait le candidat, il est tout à fait compréhensible que le jury souhaite revenir pendant cet échange sur certains points qui n'auraient pas été abordés, demander à ce que soient précisés certains propos tenus pendant la présentation, poser des questions concernant une activité annoncée initialement qui ne semble pas être intégrée dans le développement de la séquence... C'est bien dans le cadre de cet échange autour de pratiques professionnelles que se situe l'entretien et qu'il est possible d'aborder les points les plus divers relatifs à l'exercice de la discipline auprès des élèves. Un candidat qui penserait que c'est parce qu'il n'a pas évoqué un point du document à travailler en salle de préparation que celui-ci ne sera pas abordé au cours de l'entretien ferait une erreur. Il serait à cet égard judicieux d'anticiper au cours de la préparation les questions que le jury serait susceptible de poser sur le document afin de se préparer à y répondre.

Il convient également de se souvenir que l'entretien s'inscrit dans un périmètre plus large que celui de la classe dans laquelle le candidat enseigne au quotidien. Le travail mené avec telle ou telle classe dans laquelle on exerce durant l'année scolaire n'est pas nécessairement ce à quoi renvoie une question ni celui qui sert de base à une réponse.

De manière très pratique, il convient enfin de ne pas oublier qu'un entretien professionnel est soumis à un certain nombre de codes et que cette épreuve ne s'en affranchit pas : se mettre à l'écoute des suggestions du jury, adapter son débit de parole à ses interlocuteurs, les prendre en compte du regard... En outre, il est bien entendu nécessaire de prendre conscience que les questions posées n'ont pas pour objectif de déstabiliser le candidat et qu'à ce titre elles ne sauraient constituer en aucun cas une raison pour le candidat d'altérer la qualité de l'échange.

2.3. QUELQUES EXEMPLES

¹ http://www.education.gouv.fr/cid51249/descriptif-des-epreuves-capes-interne-caer-capes-section-langues-vivantes-etrangeres.html#Epreuve%20d%E2%80%99admissibilit%C3%A9



Au cours des entretiens qu'il a menés, le jury a eu le plaisir d'échanger avec des candidats qui ont su faire valoir leurs qualités de réflexion et ont su prendre le recul suffisant qui leur a permis de répondre aux questions posées par le jury avec pertinence, avec justesse et avec précision.

Les réponses reçues favorablement par le jury qui apparaissent dans cette rubrique du rapport n'ont pas vocation à servir de modèles. Ce sont des exemples permettant aux candidats de garder à l'esprit que les questions posées par le jury n'ont pas pour objectif de les mettre en difficulté, mais bien de revenir sur certains points.

Question : Vous avez proposé d'anticiper sur les contenus du texte à partir de l'image qui l'accompagne. Pourriez-vous précisez en quoi cela en éclaire le sens ?

Réponse: En effet, je me rends compte que les éléments présents sur l'image ne permettent pas vraiment d'aborder le sujet traité dans le texte. Il aurait peut-être été plus judicieux de commencer par une lecture du texte puis de demander en quoi l'image pouvait faire réfléchir à ce que les élèves auraient lu, ce qui aurait, dans le cas spécifique du traitement de ce document, permis de prolonger la réflexion engagée par l'extrait de journal intime étudié.

Question : Y a-t-il un point sur lequel vous souhaiteriez revenir concernant la pertinence du projet final que vous avez envisagé avec les élèves ?

Réponse : Je m'aperçois que j'ai proposé un projet qui aboutit à une sortie scolaire sur les plages de Normandie or mon projet concerne les cérémonies de commémoration de la Première Guerre Mondiale. Je souhaiterais modifier la partie concernant la sortie scolaire. Il serait évidemment plus judicieux de préférer un lieu de mémoire différent dans le cadre de ce projet, comme Verdun ou la Somme.

Question: Vous avez dit que vous souhaitiez faire inférer le sens du mot diary dans le titre du document mais que la manière dont vous l'ameniez ne vous convenait guère. Pourriez-vous envisager une autre façon de le faire comprendre aux élèves?

Réponse : J'aurais sans doute dû m'appuyer davantage sur le sens du texte pour faire comprendre ce terme aux élèves.

Question: Vous avez dit que vous pensiez que ce document entrait en résonance avec le thème « L'ici et l'ailleurs » contenu dans les programmes du Palier 2 et que vous aviez choisi de le traiter sous l'angle de « l'ailleurs ». Pourriez-vous expliquer ce choix?

Réponse : Je m'aperçois que ma proposition ne prend en compte qu'une partie du thème. Il faudrait certainement que je cherche à proposer des activités qui mettent davantage les élèves en mesure de comprendre les allers-retours entre « L'ici et l'ailleurs ».



Question : Vous proposez des travaux de groupe au cours de la deuxième séance. Pensez-vous qu'il s'agit d'un travail que les élèves ne pourraient pas faire individuellement ?

Réponse : En effet, la tâche que je propose pourrait être réalisée de manière individuelle. Peut-être serait-il préférable que je demande aux élèves d'effectuer les repérages dans le document dans un premier temps de manière individuelle. Je pourrais peut-être ensuite donner une autre consigne qui les amènerait à travailler en groupes pour réaliser une tâche qui nécessiterait qu'ils échangent à l'oral.

CONCLUSION

L'épreuve d'exploitation pédagogique de documents en langue étrangère est une épreuve au cours de laquelle le candidat doit mobiliser ses connaissances et s'appuyer sur son expérience pendant la préparation en loge, l'exposé devant le jury et l'entretien qui le suit. Il serait peu judicieux d'envisager d'aborder cette épreuve sur la seule base des informations glanées au fil de sa fréquentation des manuels scolaires, aussi bien conçus fussent-ils, et de ses habitudes de classe.

Afin de la réussir, les candidats au concours du CAPES interne doivent être pleinement conscients que c'est tout au long de l'année scolaire qu'il s'agit de se préparer à cette épreuve, en réfléchissant à la conception des cours et à la pratique d'un enseignement destiné à des élèves.

Le jury du CAPES interne ne peut qu'encourager les candidats des sessions à venir à prendre en compte les pistes tracées dans ce rapport et les lauréats de la session 2015 à continuer de les suivre et à prolonger sans cesse leur réflexion au cours des missions qui leur sont confiées.

Rapporteurs: Jean-Michel ABOLIVIER et Florian VALLUY, avec la contribution des membres du jury.



3. Admission : Epreuve de compréhension

DESCRIPTIF DE L'EPREUVE

A l'issue de l'entretien sur la phase didactique et pédagogique, un document inconnu est soumis au candidat, sous forme papier ou audio (d'une durée comprise entre 1mn 30 et 2mn). La préparation dure 10 minutes. La phase suivante dure 5 minutes pendant lesquelles le candidat, uniquement à partir de ses notes (et donc sans le support), propose **un compte-rendu structuré** en anglais du contenu informatif, puis développe la thématique en la **problématisant**, en la mettant en perspective et en discutant certains points du document. L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes en anglais. Les premières questions du jury portent sur le document de compréhension et sa thématique. Le reste de l'entretien concerne le dossier RAEP qui a permis au candidat d'être admissible. Les questions du jury pourront l'amener à préciser ou clarifier certains points, expliciter ses choix, envisager de nouvelles pistes ou revenir sur certaines affirmations. Cette seconde partie de l'entretien n'excède pas 10 minutes.

Cette épreuve évalue le modèle d'anglais du professeur, sa culture générale du monde anglophone, sa capacité à analyser, réagir, argumenter, à la fois sur le document proposé et sur son dossier professionnel.

Les 10 minutes de préparation réglementaires doivent permettre de dégager les idées importantes, ainsi qu'une problématique, en s'appuyant sur une **reformulation synthétique et organisée**. L'exposé ne doit donc pas se limiter à une accumulation d'informations relevées. L'entretien avec le jury vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir de nouvelles perspectives. Les questions posées n'ont en aucun cas pour but de piéger le candidat.

LES CONSEILS DU JURY

Une préparation et un entraînement réguliers à cette épreuve sont nécessaires. Le candidat doit s'efforcer d'élargir sa culture générale du monde anglophone (histoire, politique, littérature et médias).

Afin de s'entraîner au compte rendu d'un document écrit, une lecture régulière de la presse anglophone, disponible sur Internet, est nécessaire. Ainsi le candidat pourra développer des stratégies de lecture, enrichir son lexique et s'imprégner de tournures authentiques qui lui rendront la reformulation plus aisée. Il est également important de s'entraîner à organiser et hiérarchiser les idées principales d'un support.

L'épreuve de compréhension orale nécessite un entraînement tout aussi régulier, afin que le candidat se familiarise avec divers accents par l'écoute de chaînes de radio ou de télévision anglophones, également accessibles sur Internet.

Le jury déplore chez certains candidats une méconnaissance du monde anglophone : système scolaire, principaux partis politiques et leurs représentants / dirigeants politiques en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, échéances électorales, par exemple.



En revanche, le jury se réjouit de bonnes prestations rendues possibles par des connaissances solides au service d'une bonne compréhension du contenu des documents, ainsi que par un réel effort de reformulation et d'organisation.

La prestation est d'autant plus appréciée que le candidat se montre dynamique et clair, et fait preuve de réactivité lors de l'échange avec les membres du jury.

A toutes fins utiles, le jury suggère aux futurs candidats d'avoir recours aux sites suivants pour l'entraînement à la compréhension orale.

NPR: http://www.npr.org/

BBC et Radio 4 surtout: http://www.bbc.co.uk/radio4/on-air

VOA: http://www.voanews.com/

ABC news: http://www.abc.net.au/news/CBS news: http://www.cbsnews.com/

CNN: http://edition.cnn.com/ Sky news: http://news.sky.com

Exemple de compréhension papier : Addressing Northern Ireland's inequality to a better future

L'extrait (en langue anglaise) tiré de *The Guardian.com*, version en ligne du journal britannique de qualité, daté du 26 novembre 2014, examine le marasme économique nord-irlandais actuel, qu'il met en regard avec le passé conflictuel du pays.

Cet article met l'accent sur la marginalisation économique accrue de la population nord-irlandaise par l'accumulation de divers indicateurs économiques : taux de chômage nettement plus élevé que dans le reste du Royaume-Uni, revenus hebdomadaires bruts au plus bas, fort taux de suicide, dépendance au système de couverture sociale (*welfare dependency*) en hausse significative, baisse de l'espérance de vie masculine, et prévisions alarmantes quant à l'évolution du taux de pauvreté infantile. L'avenir de l'Irlande du Nord est en jeu.

L'article établit une corrélation claire entre les *Troubles* passés et le marasme présent. Le journaliste craint que la stagnation économique ne ramène la région à ses heures les plus sombres. Il s'inquiète des possibles conséquences du sentiment de frustration et d'aliénation, hérité de l'histoire conflictuelle de l'Irlande du Nord, notamment la résurgence de mouvements politiques extrêmes et de groupes paramilitaires.

Face à ces craintes, l'auteur met les acteurs politiques, qu'il s'agisse du gouvernement nord-irlandais ou de Westminster, face à leurs responsabilités, en insistant sur le ressentiment des différentes communautés face à ce qui est présenté comme leur échec à répondre aux attentes suscitées par l'aboutissement du processus de paix ('people [...] have seen no peace dividend'.).

La politique d'austérité du parti conservateur de David Cameron est montrée du doigt, mais le journaliste souligne que les problèmes sont anciens et nécessitent des solutions sur le long terme.

Les attentes du jury concernant ce document

Il était attendu du candidat qu'il fasse montre de connaissances sur les tensions historiques de l'Irlande du Nord avec le reste du Royaume-Uni, qu'il explicite les 'Troubles', qu'il en évoque les



causes et les principaux protagonistes ; la mention du gouvernement nord-irlandais invitait le candidat à parler de *devolution* en Irlande du Nord (ainsi qu'éventuellement en Ecosse et au Pays de Galles).

Le contenu du document pouvait également amener le candidat à parler du référendum écossais (septembre 2014) ou des élections générales alors à venir (mai 2015).

Un compte rendu satisfaisant de cet article devait également mettre en lumière le point de vue critique du journaliste vis-à-vis du parti conservateur britannique, compte tenu de la ligne éditoriale du *Guardian*.

Exemple de compréhension audio : Obama's immigration plan (2'10)

http://www.vox.com/2014/11/20/7250255/immigration-reform-obama-executive-action (Vox.com) et http://www.economist.com/blogs/democracyinamerica/2014/11/immigration-reform (The Economist)

Le document audio (en langue anglaise) est constitué de deux parties clairement distinctes : la première est un extrait de discours du président américain Barack Obama (de novembre 2014) dans lequel il annonce les nouvelles orientations de sa politique d'immigration ; la seconde offre un décryptage de ce discours par une journaliste (Dara Lind de Vox.com).

L'intervention de Barack Obama est elle-même clairement structurée autour de deux points d'annonce : un renforcement du contrôle aux frontières d'une part et, d'autre part, la promesse – sous conditions – de ne pas se voir expulsés (*deported*) pour certains immigrés clandestins, les plus qualifiés (*skilled*), au casier judiciaire vierge, prêts à contribuer légalement à l'économie américaine, à payer des impôts et dont les enfants ont le statut de résidents légaux. Le président parle clairement de « marché » (*deal*) bénéfique à ces immigrés clandestins comme à l'économie de la nation, une situation « donnant-donnant » qu'il justifie en disant vouloir rendre la politique en matière d'immigration plus juste (*more fair and more just*).

Dans cet extrait de son discours, Barack Obama affirme une prise de décision **personnelle**, en réaction à l'opposition des Républicains et qu'il légitime par ses prérogatives présidentielles. Toutefois conscient des limites de sa fonction, il appelle les Républicains au Congrès à faciliter cette réforme en votant ce qu'il présente comme une loi de bon sens (*common-sense law*), mettant par là-même l'accent sur l'opposition systématique que ceux-ci lui opposent.

Dans son commentaire, la journaliste souligne la fureur des Républicains en réaction à l'annonce du président américain – tout en rappelant toutefois les contributions passées de certains présidents issus de leurs rangs pour réformer la législation en matière d'immigration. Elle réfute les arguments des opposants d'Obama en indiquant que loin d'être le chemin vers la citoyenneté américaine, cette loi permettrait seulement aux familles de clandestins de ne pas vivre dans la peur d'être séparés et expulsés pendant trois ans et leur fournirait une possible voie d'entrée dans la légalité. La journaliste indique en effet clairement les limites du pouvoir présidentiel, seul le Congrès ayant autorité à valider une telle réforme : sans l'accord des Républicains, les immigrés clandestins n'ont aucune chance d'obtenir la nationalité américaine.

Les attentes du jury :



On attendait des candidats qu'ils parlent clairement d'immigration **clandestine**. De même, il était attendu qu'ils replacent l'annonce de Barack Obama dans son contexte (*post midterm election*) pour justifier la situation d'isolement dans laquelle se trouve le président américain depuis que la deuxième chambre du Congrès – le Sénat – est à son tour devenue à majorité républicaine début novembre 2014.

Il a été apprécié que les candidats fassent apparaître la notion de continuité politique dans laquelle Barack Obama cherche à s'inscrire par cette réforme; cette continuité, transcendant le clivage Démocrates / Républicains, étant également mise en exergue par la journaliste.

Le jury a également été sensible au fait que certains candidats parviennent à élargir leur propos en abordant les réformes à l'actif du président américain (*Health Care reform* notamment), son héritage sur le plan diplomatique (par exemple l'annonce récente de la reprise du dialogue avec Cuba et la prochaine levée de l'embargo, ou encore les négociations sur le nucléaire en Iran). Pouvaient également être évoquées les promesses du candidat de 2008 à ce jour non tenues par le président arrivant à la fin de son deuxième et dernier mandat (fermeture de Guantanamo). Enfin, et de manière plus large, le clivage traditionnel (*Culture War*) entre Démocrates et Républicains pouvait être abordé par les candidats.

Rapporteurs: Florian BRAS et Emmanuelle FONTAN, avec les contributions des membres du jury.



4. Admission : Maîtrise de la langue orale

A la suite du compte rendu de compréhension écrite ou orale, un entretien en anglais sert à clarifier certains points de celui-ci, tout en permettant au candidat de poursuivre ses réflexions sur le document et éventuellement de clarifier certaines notions qu'il a abordées. L'épreuve d'admission se clôt sur une interrogation portant sur le dossier RAEP du candidat, également en anglais, et qui ne dépasse pas dix minutes. L'évaluation de la maîtrise de la langue orale s'appuie sur cet entretien en anglais ainsi que sur les énoncés formulés en anglais par le candidat lors de l'exploitation pédagogique du document dans la première partie de l'épreuve.

Comme précisé dans les rapports précédents, la qualité d'expression orale du candidat est d'une importance capitale pour réussir le concours. L'aisance, la réactivité, la richesse et l'authenticité dans la maîtrise de la langue sont les qualités attendues chez tout enseignant, d'autant plus pour un professeur de langues. Seul un entraînement régulier par le biais d'un contact quotidien avec l'anglais permet d'acquérir le degré de maîtrise attendu chez un professeur d'anglais.

CONSEILS GENERAUX

L'expression orale s'évalue tant au niveau de la forme que du fond : plus les idées et les connaissances sont développées, plus la langue est riche. Il est donc tout aussi important de développer sa culture personnelle et de se tenir au courant de l'actualité que de travailler la précision, la richesse et la clarté de ses propos. Le jury conseille donc aux candidats :

- de lire régulièrement la presse de qualité des différents pays anglophones (*The Economist, The Guardian, The New York Times, The Independent, The Telegraph...*);
- de constituer des fiches de lexique, d'aspects de civilisation et de thématiques récurrentes dans les articles gu'ils liront et de savoir bien prononcer les termes clé ou fréquents ;
- d'écouter et de regarder des documents authentiques de sources variées afin de faciliter la compréhension d'accents et d'idiomes divers : radios en ligne ou traditionnelles, émissions de télévision, films en V.O., podcasts, débats politiques, économiques, culturels sur des plateformes vidéo en accès libre.
- de pratiquer des séjours fréquents en pays anglophones ;
- de converser avec des anglophones en face-à-face ou en ligne ; tout accent anglophone est recevable, à condition qu'on s'en serve de manière cohérente.

Le jury souhaite bien sûr rappeler que les conseils prodigués dans les rapports antérieurs restent pertinents et voudrait à présent mentionner des erreurs qui ont fortement compromis la réussite de nombre de candidats au concours.

Un professeur d'anglais doit maîtriser correctement la phonologie de la langue, mais doit aussi connaître parfaitement les règles grammaticales et s'exprimer avec clarté en utilisant un vocabulaire riche, précis et nuancé et une syntaxe complexe à bon escient.

Les documents proposés aux candidats présentent un degré de complexité dans les sujets qu'ils abordent qui s'accompagne nécessairement d'une exigence linguistique pour les évoquer. On ne



saurait donc envisager d'aborder l'épreuve professionnelle muni seulement de lexique ou de structures qui ne rendraient pas compte de cette complexité. Il serait peu prudent de limiter son registre de langue pour éviter les erreurs linguistiques.

Il s'agit par ailleurs de trouver un juste équilibre entre l'emploi d'un registre formel (qui ne saurait admettre de tournures de phrases qui, bien qu'authentiques, sont inappropriées au contexte telles que 'wanna', 'gonna', 'ain't', ou d'autres maladresses), et un formalisme trop contraignant qui bride le candidat, l'empêchant de faire preuve d'une flexibilité et d'une réactivité tant appréciées dans les prestations les plus harmonieuses. Le jury a notamment bonifié le dynamisme et la conviction de certains candidats, car ces qualités sont inestimables dans la pratique professionnelle. La clarté de la communication est incontournable : le candidat doit être audible, regarder les membres du jury, tout en ayant la possibilité de consulter ses notes. Il est tout à fait envisageable de réfléchir un instant avant de répondre à une question, surtout si ce temps de réflexion permet de fournir une réponse plus fluide et par conséquent plus convaincante.

COMPETENCES LINGUISTIQUES A MAITRISER

Intonation

Le jury apprécie la capacité de bon nombre de candidats à respecter l'intonation de la langue anglaise, mais certains candidats ont tendance à réduire la chaîne parlée à des groupes de deux ou trois mots, prononcés avec une intonation montante ou une accentuation syllabique, souvent monocorde (en prononçant chaque syllabe sans marquer l'accent de mot), ce qui rend l'expression peu authentique, voire difficilement intelligible. Masquer une intonation défaillante en accélérant le débit nuit encore plus à la compréhension du message.

Accentuation

Certaines erreurs récurrentes de placement d'accent ont porté préjudice aux candidats :

*'develop	de 'velop
*'economic	eco nomic
*mess age	'message
*obsˈtacle	'obstacle
*'contribute	con'tribute
*com'fort	'comfort
*inter'view	'interview
*'occur	oc'cur
*motiˈvated	'motivated

*diffe rent	'different
*for 'eign	'foreign



Concours du second degré

Rapport de jury

Des terminaisons ont provoqué un déplacement d'accent : -ic : *sci'entific,

Phonèmes

Certains sons vocaliques sont régulièrement mal prononcés:

- /ɔː/ law, draw
- /ɔːr/ more, floor
- /ʊər/ poor
- /əʊ/ go, low, focus
- /p/ stocking, because
- /n/ shove, country
- /3:/ firm, journalist
- /ʊ/ bully, could et non pas le mot français 'coude'
- /ə/ Britain, possible /ˈpɒsəbl/ et non pas */ppsiːˈbɒl/

Certaines diphtonques sont mal réalisées : fairy /ˈfɛərɪ/ ; idea /ɪə/ ; they /eɪ/ ; their /ðɛər/

Les paires minimales posent souvent problème : peak / pick ; fur / fair ; oaks / ox / hoax ; heart / hurt

Certaines consonnes sont également mal prononcées:

- /t[/ chore
- /kw/ quote
- /ð/ this, that, they
- /θ/ thing, thick
- /h/ who

Parfois les erreurs concernent à la fois consonnes et voyelles : shock /ʃɒk/ ; choke /tʃəʊk/

Il arrive aussi que le phonème /h/ soit ajouté de manière erronée devant les voyelles : (*/hɑːt/ pour art), ou non prononcé là où il devrait l'être (/æv/ pour have).

Grammaire

Le jury déplore de trop nombreuses confusions sur le système verbal et aspectuel de l'anglais :

- entre l'emploi du prétérit et du present perfect,
- du présent simple et du présent en be + ing,
- l'accord sujet/verbe (*The news are → The news IS),
- l'utilisation de la proposition infinitive ;

mais également sur d'autres aspects fondamentaux de la langue :

- **la détermination** (the vs Ø : the US, the UK, the environment, the Internet, mais Ø President Barack Obama, Ø nature; much / many; each / every + singulier),
- la valeur des modaux,
- l'utilisation des verbes pronominaux.
- les relatives.



Concours du second degré

Rapport de jury

- l'expression de la durée (since / for / ago),
- l'emploi des prépositions,
- la structure des formes interrogatives indirectes,
- ou encore le passage du discours direct au discours indirect.

Lexique

Rappelons aux futurs candidats que la maîtrise parfaite d'une palette trop réduite de mots ne suffit pas : il faut démontrer au jury une richesse et une pertinence lexicales pendant cette partie de l'épreuve. Si un discours simple et répétitif est peu convaincant, l'association d'une profondeur d'idées et d'une expression riche permet de capter l'auditoire. Il est important de reformuler le lexique repéré dans le document proposé afin de montrer au jury que l'on a bien compris ce que l'on a lu ou entendu, et que l'on est à même de se servir d'un large éventail de mots et d'expressions.

Des erreurs récurrentes ont été relevées, notamment des confusions entre les mots de la même famille (politics / political / politician / policy; experience / experiment; learn / teach), ou l'emploi indifférencié de mots du même champ sémantique (labour ≠ work).

Il est également important de retenir et de bien se servir des termes techniques pour traiter l'aspect pédagogique du dossier RAEP (portfolio, unit of work, lesson, final task, homework, reactivation, assessment, marks...), ainsi que de maîtriser la terminologie appropriée pour parler du système éducatif en général, en France et ailleurs.

Le jury tient néanmoins à souligner que nombre de candidats ont su exercer une vigilance particulière concernant la langue parlée. Ils se sont exprimés avec fluidité, aisance et précision, dans une langue riche mettant en valeur leurs qualités de communication. Le jury a ainsi eu le plaisir d'échanger au cours de l'entretien avec des candidats s'exprimant dans une langue suffisamment souple pour établir une véritable communication.

Rapporteurs: Wendy BENOIT et Mark DAVIES, avec les contributions des membres du jury.